

Association Réseau d'Oncologie de la Martinique

CHARTRE QUALITE

Etablissements autorisés et structures associées

Le Réseau d'Oncologie de la Martinique mobilise et coordonne les ressources sanitaires, sociales et administratives autour de la prise en charge des patients atteints d'une pathologie cancéreuse sur l'ensemble du territoire-régional de la Martinique.

En qualité de Réseau Régional de Cancérologie identifié par l'Institut National du Cancer (INCa), il s'inscrit dans le cadre réglementaire des missions prévues par la circulaire du 25 septembre 2007.

L'adhésion d'un établissement ou d'une structure associée lui impose une vision d'ensemble de la prise en charge de la personne concernée et l'appui aux professionnels de santé libéraux (relation hôpital / ville).

Il est rappelé que le réseau rassemble, par adhésion, des professionnels de santé libéraux, des acteurs institutionnels publics ou privés aux côtés des établissements autorisés à traiter des patients atteints de cancers, dans le respect des règles professionnelles propres à chacun. A préciser que l'adhésion des établissements autorisés est obligatoire.

Pour réaliser les objectifs et la mise en place d'un accompagnement personnalisé, coordonné et organisé de ces membres, les établissements autorisés et les structures associées du réseau s'engagent à respecter les principes établis de la charte qualité énoncés ci dessous :

- *Accepter le caractère réglementaire, innovant du réseau et l'adhésion à celui ci, sous la responsabilité de son Coordonnateur Régional garant de sa politique médicale et scientifique.*
- *Favoriser l'échange, l'information et la réflexion entre tous les acteurs de la prise en charge, dans le respect des règles déontologiques et du droit (confidentialité, données sécurisées, secret médical et professionnel), notamment par :*
 - *L'utilisation d'un outil commun de coordination, le dossier communiquant en cancérologie, la participation régulière aux formations méthodologiques proposées par le Réseau via le Centre de Formation en Oncologie de la Martinique, la participation aux différentes réunions de coordination proposées.*
- *S'impliquer dans les actions de sensibilisation et d'information, menées par le Réseau, sur la prise en charge pluridisciplinaire des patients atteints d'une pathologie cancéreuse conformément aux recommandations de l'INCa et aux référentiels de bonnes pratiques régionaux.*
- *Adhérer à une notion de transparence pour promouvoir une réelle réflexion sur le processus indispensable d'évaluation du Réseau.*
- *S'engager sur la base des principes directeurs suivants :*
 - *Respect du libre choix et des droits des patients*
 - *Respect du secret professionnel*
 - *Volontariat des professionnels à travailler ensemble*
 - *Reconnaitances des compétences de tous les acteurs*
 - *Respect mutuel de tous les acteurs*
 - *Respect du code de la déontologie*
 - *Respect de l'autonomie de chacune des structures et des réseaux membres*
 - *Absence de publicité personnelle*

- *Participer activement à la mise en œuvre des objectifs du Réseau qui sont :*
 - *La mise en place d'une coordination des soins en s'appuyant sur une convention pluridisciplinaire régulière ouverte à tous les personnels impliqués hospitaliers ou non.*
 - *Favoriser la mise en place du Centre de Coordination en Cancérologie Territorial Commun (3CTC) et du dispositif d'annonce.*
 - *La mise en place pour chaque établissement autorisé à traiter des malades atteints d'une pathologie cancéreuse d'un accès aux soins palliatifs et aux soins de supports.*
 - *La mise en place de procédures d'évaluation de la qualité et de la sécurité des soins à toutes les phases de la maladie : audit qualité, évaluation des hommes et des structures (organisation, équipement, pratiques professionnelles, en particulier RCP, respect des référentiels).*
 - *La promotion des outils de communication, et l'utilisation d'un dossier communiquant.*
 - *L'homogénéisation des pratiques par l'intermédiaire de référentiels diagnostiques et thérapeutiques définis en commun régionalement.*
 - *La prévention, le dépistage, la réhabilitation.*
 - *Une contribution au développement de la recherche clinique (clinique, épidémiologique, sociale).*
 - *L'analyse régionale des données d'activités à partir des éléments fournis par le 3CTC.*
 - *Le développement de l'oncogénétique et de la tumorothèque dans la Région.*
 - *Le développement de la communication et de l'information tournée vers le grand public et les professionnels.*
 - *Une contribution à la formation continue des professionnels médicaux et non médicaux impliqués dans la prise en charge (soins de supports, médecins, paramédicaux, bénévoles).*

En conséquence,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Association – Réseau d'Oncologie de la Martinique et par délégation le Directeur Administratif s'engage à :

- *Faire respecter les principes directeurs énoncés par la présente charte qualité*
- *Mettre en œuvre tous les groupes de travail nécessaires à la réalisation des objectifs du réseau, dans lesquels le consensus sera systématiquement recherché*
- *Transmettre aux établissements autorisés et aux structures associées membres du Réseau toutes informations leurs permettant de remplir leurs engagements.*
- *Mettre à disposition des outils facilitant la coopération et la coordination (système d'information, plateforme informatique, etc.).*

Une structure de coordination, sous l'autorité d'un Coordonnateur Régional / Directeur Médical et Scientifique, est mise en place au service des établissements autorisés et des structures associées pour les assister dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets entrant dans le champ du réseau.

Adhésion à la charte qualité des établissements de santé autorisés et des structures associées :

Nom, prénom et qualité : _____

J'accepte les principes précédemment énoncés et m'engage sur l'honneur à les respecter.

Fait à _____ **le** _____

Signature (précédée de la mention « Lue et approuvée »)